

Séance du 28 juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	20

L'an deux mil vingt-cinq

DCM N° 2025-48

Date de la convocation

22/07/2025

Et le vingt-huit juillet

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

Date d'Affichage

29/07/2025

16 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, SIMONI-PIACENTINI Céline, ALBERTINI Francine, PASQUALINI Maurice, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, MARTEL Enzo.

4 Membres absents excusés (procurations) :

BIAGGINI Jean a donné procuration à ALBERTINI Francine

FINI René a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à SIMONI PIACENTINI Céline

FABRIZY Bernard a donné procuration à CAMUZAT Alexandre

9 Absents : BATTESTI Gilles, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, MURATI Carine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean-Louis, NAPPO Michelle, FICO Aurélie

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Madame ALBERTINI Francine, Adjointe au Maire, expose que :

**Participation financière
Association KVA.**

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande de soutien financier de l'association KVA, sise résidence le Bastio, bâtiment A1 20600 FURIANI, pour la mise en place d'un atelier d'éducation à l'image ainsi qu'un projet de festival dédié à la sensibilisation à l'image des enfants des écoles primaires de Furiani.

Madame ALBERTINI Francine précise que ces projets prévoient la projection de trois films, un atelier-débat sur le thème du « harcèlement » et une rencontre avec un professionnel du cinéma.

Elle souligne enfin que la mise en place de telles actions répond à de multiples objectifs comme encourager la participation et l'action à combattre les idées reçues.

.../...

OUI l'exposé du Madame ALBERTINI Francine, adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- D'accorder une participation à hauteur de 2 000 € pour la réalisation du projet susvisé.

AUTORISE

- Le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

DIT

- Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la commune – Section de Fonctionnement, Chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONNETRI

